



Spécial
Édito Conteneurs à puce
COMMUNE D'ANDERLUES

La Région wallonne impose aux communes de respecter le coût-vérité de la gestion des déchets des ménages, ce qui signifie qu'elles doivent en couvrir le coût, par les recettes de la taxe déchets. Ce coût n'a cessé d'augmenter ces dernières années.

La seule solution aujourd'hui est de réduire la quantité de déchets produits par les ménages et d'améliorer encore le tri sélectif. Les conteneurs à puce sont une réponse adéquate à cette situation.

C'est pourquoi, depuis le 1^{er} avril 2014, les déchets des ménages d'Anderlues sont collectés en conteneurs à puce. L'ICDI et la commune d'Anderlues ont accompagné ce changement dans les habitudes des citoyens par des séances d'informations. Notre volonté est de poursuivre cet accompagnement, afin de vous donner tous les éléments pratiques pour une utilisation optimale de vos conteneurs.

Le numéro vert de l'ICDI (**0800/94 234**) et la Commune, par le biais de l'accueil aux citoyens au **071/54 89 30**, sont à votre disposition pour toute question. Vous pouvez aussi consulter les sites www.icdi.be et www.anderlues.be.

Nous faisons tout pour vous faciliter le tri à domicile. Vous disposez aujourd'hui, en plus de la collecte des déchets résiduels (conteneur gris), de 4 collectes sélectives en porte-à-porte : les déchets organiques (conteneur vert) ; les PMC (sacs bleus) ; les papiers-cartons et le verre.

Vous avez également accès gratuitement à tous les parcs de recyclage de la zone ICDI.

Réduire la quantité de déchets produits, par an et par habitant, est un défi que chacun d'entre nous doit relever.

N'oublions pas : le meilleur déchet est celui qui n'existe pas...

Pour l'ICDI :

Olivier BOUCHAT,
Directeur général

Françoise DASPREMONT,
Présidente

Pour la commune
d'Anderlues

Florence DOZIER,
Directrice générale

Philippe TISON,
Bourgmestre

Espace infos

→ **La taxe déchets :
nouveau mode de fonctionnement**

La taxe déchets se compose dorénavant de deux parties : le service minimum et le service complémentaire. **Chaque ménage recevra donc dorénavant 2 avertissements extraits de rôle :**

- la taxe annuelle de base qui donne droit au service minimum ;
- une facture complémentaire, si le ménage produit plus de déchets que ce qui est compris dans le service minimum (en fin d'année civile).

QUE COMPREND LE SERVICE MINIMUM (par année civile) ?

- L'accès aux parcs de recyclage ;
- Les collectes sélectives en porte-à-porte (verre, papiers-cartons, PMC) ;
- Des vidanges et des kilos gratuits **par personne** :
 - 12 vidanges du conteneur gris (déchets résiduels) ;
 - 18 vidanges du conteneur vert (déchets organiques) ;
 - 60 kg de déchets résiduels **par personne** ;
 - 40 kg de déchets organiques **par personne**.

→ **SI VOTRE MÉNAGE DÉPASSE
CES QUANTITÉS DE DÉCHETS ?**

Vous paierez en fonction du dépassement et recevrez une facture annuelle complémentaire, correspondant à votre production réelle de déchets.

- **Conteneur gris - déchets résiduels :**
 - + de 60 kg et jusqu'à 100 kg/pers. : 0,14€/kg ;
 - + de 100 kg/pers. : 0,18€/kg
- **Conteneur vert - déchets organiques :**
 - + de 40 kg/pers. : 0,10€/kg
- **Vidanges supplémentaires :** 0,60€/vidange

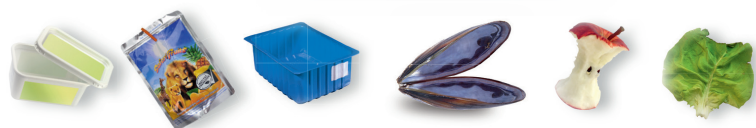
Vous habitez un immeuble à appartements, avec un local/emplacement prévu pour les déchets ?

De grands conteneurs peuvent être attribués, à concurrence de la capacité totale des conteneurs individuels auxquels les habitants de l'immeuble ont droit. Dans ce cas, le service minimum comprend l'addition des poids et vidanges qui seraient attribués individuellement à chaque ménage.

Finis le sac poubelle,
place aux conteneurs à puce !

Fini le sac blanc, place aux conteneurs à puce !

Ensemble, **gérons** mieux nos déchets !



Le saviez-vous ?

En moyenne, chaque citoyen de la zone ICDI produit ± 472 kg de déchets ménagers par an !

Soit plus d'un kilo par jour.

Plus de 300 kg par habitant sont déjà recyclés chaque année, grâce aux collectes en porte-à-porte (PMC, papiers-cartons et verre) et aux apports volontaires en parcs de recyclage. Ces services ont permis d'inscrire ces habitudes de tri dans les ménages.

Les déchets ménagers du sac blanc ICDI représentent annuellement 188 kg par habitant. Ils sont envoyés à l'Unité de Valorisation énergétique de Pont-de-Loup et permettent la production d'énergie électrique. C'est bien... mais saviez-vous qu'ils contiennent environ 50% de déchets organiques qui, eux, peuvent être valorisés par biométhanisation, un procédé permettant la production d'énergie verte et de compost de qualité ?

C'est pourquoi, grâce à la nouvelle collecte sélective des déchets organiques dans le conteneur vert, le recyclage au sein de notre commune s'en verra encore nettement amélioré.

Le principe est simple :

Un conteneur « **Vert** »
pour vos déchets organiques



Un conteneur « **Gris** »
pour vos déchets résiduels



Chaque ménage a reçu deux conteneurs, **un vert pour les déchets organiques** et **un gris pour les déchets résiduels**. La taille des conteneurs varie selon la composition du ménage. Vous pouvez également modifier la taille de votre conteneur selon votre type d'habitat.

Chaque conteneur est équipé d'une puce électronique, qui permet de peser son contenu et d'enregistrer le nombre de vidanges.

Des questions sur vos conteneurs ?
Une réparation ?
Contactez l'ICDI au 0800/94 234

Attention

Les conteneurs à puce sont rattachés à votre habitation. En cas de déménagement, ils doivent rester sur place. Tout comme pour vos compteurs de gaz, d'eau, d'électricité, vous devrez remplir un document de changement de domicile, qui est à votre disposition sur le site de votre administration communale et sur celui de l'ICDI. www.icdi.be et www.anderlues.be

LES CONSIGNES DE TRI DES CONTENEURS À PUCE

Les déchets organiques :
à mettre dans le conteneur

VERT

Les déchets organiques, ce sont :

- les restes de repas
- les épluchures de fruits et légumes
- les marcs de café et sachets de thé
- les coquilles d'œufs, de noix, de moules...
- les petits déchets de jardin (plantes d'appartement, herbes, petits branchages, tontes, fleurs fanées...)
- les langes d'enfants (sans sac plastique)
- les papiers essuie-tout
- les mouchoirs et serviettes en papier
- les aliments périmés (sans emballage)
- les litières biodégradables

Petit conseil : pour éviter de salir votre conteneur, emballez vos déchets organiques dans des sachets en papier (ex. : sac à pain) ou biodégradables.



Les déchets résiduels :
à mettre dans le conteneur

GRIS

Les déchets résiduels, c'est tout ce qui n'est pas repris dans les parcs de recyclage ou dans le cadre des collectes sélectives, mises à disposition de la population. Mieux vous trie, moins vous en produisez !

Exemples :

- plastiques souillés (ex. : pots de yaourt...)
- papiers d'emballages alimentaires (ex. : emballages de charcuterie)
- barquettes en plastique et en frigolite
- vieux textiles inutilisables
- langes d'adultes
- litières non biodégradables
- cotons-tiges, serviettes hygiéniques, lingettes
- cheveux, poils de chien
- poussières
- ...



➔ N'OUBLIEZ PAS : À VOTRE DISPOSITION, GRATUITEMENT !

Réduisez vos déchets dans les conteneurs verts et gris, en utilisant les différents services suivants. Vous maîtriserez ainsi le coût de vos conteneurs à puce.

1

Les parcs de recyclage

Ouverts du mardi au vendredi de 10h15 à 18h.
Le samedi de 9h15 à 17h30.

Astuce gain de temps :
les parcs sont moins fréquentés en semaine entre 16h30 et 18h.

2

Les collectes sélectives

Utilisez les **3 collectes sélectives gratuites** en porte-à-porte.

Pour les PMC, les papiers-cartons et le verre.

3

Pensez au compostage !

Si vous en avez la possibilité, c'est un moyen efficace pour **réduire la quantité de déchets organiques** de votre conteneur vert.

ASTUCE !

Trucs & Astuces

... avec ma poubelle à puce !

- 1 **Je referme bien le couvercle de ma poubelle**, après y avoir déposé mes déchets.
- 2 **Je tapisse le fond de ma poubelle** avec du papier journal.
- 3 **Je nettoie régulièrement ma poubelle verte** : je mets 2 cuillères à soupe de cristaux de soude au fond de la poubelle, de l'eau chaude et je laisse agir. J'ajoute du savon noir, je frotte et rince.
- 4 **Je récupère les sacs à pain** et les utilise pour emballer les déchets de cuisine biodégradables, qui vont dans le conteneur vert... Cela limite les odeurs et évite de salir mon conteneur.
- 5 **Je mets un peu de vinaigre blanc dans ma poubelle verte**, car les insectes et les larves détestent l'acidité.
- 6 **J'utilise mon calendrier des collectes** pour noter les jours où je place mon conteneur à rue. Cela me permet de comptabiliser mes vidanges facilement. Je consulte mes données sur le site Internet www.icdi.be ou via le numéro gratuit **0800 94 234**, en gardant mes codes à portée de main.
- 7 Pour le chat ou le lapin, **j'utilise une litière biodégradable**. Ces litières peuvent être compostées ou jetées dans le conteneur VERT. Les litières classiques ne sont pas biodégradables et se jettent dans le conteneur GRIS.

RECETTE CONTRE LES INSECTES !

Dans un litre d'eau, mélangez 1 verre de vinaigre d'alcool et 5 gouttes d'huile essentielle de lavande, 5 gouttes d'huile essentielle de citronnelle, 10 gouttes d'huile essentielle de cryptoméria (répulsif de larve) et 10 gouttes d'huile essentielle de géranium (répulsif d'insectes). Versez dans un pulvérisateur.

→ **Utilisation** : aspergez la poubelle en insistant sur les bords. Pour augmenter l'efficacité de répulsion des as-ticots, versez au fond de votre poubelle un peu de vinaigre blanc, car ils détestent l'acidité.

STOP AUX MAUVAISES ODEURS !

Mettez un peu de bicarbonate de soude au fond de la poubelle. Ajoutez de temps en temps quelques gouttes d'huile essentielle de citron.

AGENDA

Le roadshow de FostPlus sera présent lors de la Journée de l'Arbre le 29 novembre.

Cet automne, la nouvelle campagne de prévention «Les déchets, c'est dans la poche» sera accompagnée de la distribution d'une poubelle de voiture.

Éditeur responsable :

Olivier Bouchat,
rue du Déversoir, 1
6010 Couillet

Coordination :

Françoise Lardenoey.

Rédaction :

Romina Serra et
Florence Lacroix.

Contact :

Service Communication & Prévention
prevention@icdi.be
0800/94 234

LES BONS GESTES

... pour mettre votre poubelle au régime !

Pour faire maigrir efficacement la poubelle, le mieux est d'agir sur ce qui pèse le plus sur la balance : les matières organiques et les emballages !

Pensez au compostage

La collecte des déchets organiques en conteneur vert n'est pas incompatible avec le compostage. Au contraire !

Le compostage pratiqué est un moyen efficace pour réduire la quantité de déchets organiques déversés dans votre conteneur vert. Il est important de mélanger les déchets de cuisine et les matières humides (ex. tontes de pelouse) avec des matières brunes, dures et sèches (feuilles mortes, branchages broyés, cartons souillés comme les cartons à pizza...). Le compostage vous permet d'enrichir le sol de votre jardin et de nourrir les plantes.

Téléchargez la brochure sur www.icdi.be ou demandez-la au **0800/94 234**.

FORMATION COURTE

Une formation courte au compostage théorique et pratique (3 séances en matinée) se déroulera dans votre commune ! N'hésitez pas à vous inscrire via l'adresse prevention@icdi.be ou au 071/600 499. Les personnes inscrites seront recontactées dès que les dates seront fixées.

Évitez le gaspillage alimentaire !

En Wallonie, chaque citoyen jette entre 15 et 20 kg de denrées alimentaires par an ! Ceci vous coûte beaucoup d'argent et fait gonfler votre poubelle ! Avant les courses, faites l'inventaire de vos placards, établissez vos menus de la semaine et une liste appropriée. Ensuite, faites attention aux dates de péremption et rangez bien le frigo. Enfin, accommodez les restes de repas !

Évitez le suremballage !

- Optez pour le vrac
- Choisissez les bouteilles consignées quand c'est possible
- Pensez aux recharges, aux concentrés et aux grands conditionnements
- Utilisez un sac réutilisable pour le transport de vos achats
- Privilégiez l'eau du robinet, saine et sans emballage
- Favorisez les achats durables plutôt que les produits « gadgets »
- Offrez des cadeaux sans déchet (chèque-cadeau...)
- Préférez les produits durables aux produits à usage unique (boîte à tartines, gourde, piles rechargeables...)



www.icdi.be **0800/94 234**

prevention@icdi.be

www.anderlues.be

Accueil aux citoyens : **071/54 89 30**

